

## Séance du 13 février 2017

Nombre de conseillers :  
Elus : 15  
En fonction : 15  
Présents ou représentés:15  
Absents : ./.

Date de convocation : 31 janvier 2017  
Secrétaire de séance : Mme Sandrine SNEIJ

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Annette EPP, Franck LANG Adjoint  
Mmes et MM. Christophe BALL, Pascal MAILLET, François JANSEM, Muriel GAAB  
représentée par Antoine BURG, Brigitte VACELET, Annette FLECK, Guillaume  
SCHNEIDER, Jean-Marc SCHEER, Antoine BURG, Christian SUSS, Mireille ADAM.  
Absent : ./.

### DELC-001-2017 : Travaux Mairie Ecole : avenant lot 7

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°29 du 2 juin 2016 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie –Ecole

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2017 de la commune sous forme de restes à réaliser 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole:

Lot n°7 : Peinture

**Attributaire** : entreprise TUGEND sise 17 rue de la Cenpa à 67590 Schweighouse sur Moder

Marché initial du 21 juin 2016 - montant : 6 761,15€ HT

Avenant n° 1 - montant : 716,02 € HT

Nouveau montant du marché : 7 477,17 € HT

Objet : Nettoyage et mise en peinture d'une grille de fenêtre non prévue initialement, ainsi que mise en peinture du châssis de la cloison vitrée initialement prévue en bois brut mais le rendu final n'était pas idéal, esthétiquement parlant, avec les autres

huisseries, et enfin pose de fibre de verre sur l'escalier existant avec 2 couches de peinture et rattrapage des peintures des huisseries

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-002-2017 : Travaux mairie- école : avenant Lot 6**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n°29 du 2 juin 2016 relatives à l'attribution des travaux de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie –Ecole

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 7 avril 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2017 de la commune sous forme de restes à réaliser 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de mise en accessibilité PMR du bâtiment Mairie-Ecole :

Lot n°6 : Menuiserie intérieure

**Attributaire** : entreprise Schalck sise 8 rue de l'artisanat à 67350 Niedermodern

Marché initial du 21 juin 2016 - montant : 24 247,90€ HT

Avenant n° 4 - montant : 762,10 € HT

Nouveau montant du marché : 28 500,00 € HT

Objet : Fourniture et pose de deux serrures supplémentaires pour la salle de réunion sur demande du bureau de contrôle Dekra, et tablettes de fenêtre en stratifié blanc.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-003-2017 : Mission d'assistance technique pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de mise aux normes PMR de la Mairie-Ecole, il y est obligatoire de s'associer à un

organisme agréé qui se chargera de nous assister d'un point de vue technique sur la réalisation des équipements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier la mission d'assistance technique pour les travaux de mise aux normes PMR du bâtiment Mairie-Ecole à l'entreprise DEKRA sise 5 rue Alfred Kastler à Ostwald, pour un montant estimé à 880 € HT pour la mission « contrôle construction : accessibilité des constructions pour les personnes handicapées »
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-004-2017 : Travaux d'accessibilité bâtiment Mairie- Ecole : 2<sup>ème</sup> tranche (travaux extérieurs)**

Vu l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité programmée de la commune de Minversheim,

Vu la délibération du 7 décembre 2015 attribuant à l'entreprise AEK, les travaux de maîtrise d'œuvre concernant la mise en accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole, conformément à l'ADAP, sur les exercices 2016-2017.

Vu que les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche sont maintenant achevés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire, le moment venu, à lancer les consultations d'entreprises
- autorise le maire à signer les actes administratifs relatifs à cette seconde tranche des travaux d'accessibilité du bâtiment Mairie-Ecole
- adopte le plan de financement suivant :
  - o Coût total des travaux extérieurs (2<sup>ème</sup> tranche): 34 200,00 € HT
  - o Honoraires Architecte : 4 000,00 € HT
  - o Mission contrôle : 880,00 € HT
  - o DETR (20,72% des 34100€ notifiés en 2016) : 7 066,00 €
  - o FSIL sollicité et accordé par M. le Sous-Préfet le14/12/2016) : 16 000,00 €
  - o Fonds propres ou emprunt : 16 014,00 €
- autorise le Maire à solliciter les subventions réglementaires
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 de la commune

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-005-2017 : Remplacement de la minuterie réceptrice pour l'entraînement des aiguilles de l'horloge de l'église**

Vu les rapports de l'entreprise en charge de la maintenance de l'horloge de l'église,  
Vu le disfonctionnement récurrent de la minuterie de l'horloge de l'église

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de remplacer la minuterie réceptrice pour l'entraînement des aiguilles de l'horloge de l'église,
- attribue les travaux à l'entreprise VOEGELE, sise 110 route des Romains à Strasbourg, pour un montant de 1 202 € HT
- précise que les crédits seront inscrits au budget 2017 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-006-2017 : Adoption du règlement pour la location des biens communaux**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver le règlement pour la location des biens communaux tel qu'il figure ci-dessous :

*« Le Conseil Municipal, soucieux de protéger la qualité du patrimoine en évitant la dévaluation abusive des biens communaux, décide de privilégier les candidats domiciliés à Minversheim et à jour du paiement des taxes locales*

*Fixe les règles d'attribution ci -après à ajouter au cahier des charges réglementant la location des biens communaux :*

- *Les agriculteurs à titre principal*
- *Les jeunes agriculteurs (installés depuis moins de 5 ans et bénéficiant des aides à l'installation)*
- *Les candidats à la location n'ayant eu aucune attribution durant l'année en cours*
- *Les candidats à la location ayant le moins de surface dans la catégorie concernée par l'attribution*
- *Les exploitants contigus au bien à attribuer*
- *Les candidats à la location ayant respecté le cahier des charges des biens communaux*

*Ces critères seront analysés par la commission d'attribution des biens communaux.*

*Le Conseil Municipal se réserve le droit d'étudier tous les cas et reste souverain pour l'attribution des parcelles vacantes. »*

- d'appliquer ce règlement à compter de ce jour.

(Vote : 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions)

### **DELIC-007-2017 : Subvention pour voyage scolaire**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, la demande de subvention formulée par le proviseur du LEGT Robert Schuman de Haguenau pour un voyage scolaire à Briançon du 4 au 8 octobre 2016 pour une élève domiciliée à Minversheim.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 32,50 € pour Océane Zaepfel, domiciliée 16 Rue du Faubourg, ayant participé au voyage à Briançon,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-008-2017 : Remplacement de l'évier de la salle de classe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de remplacer l'évier de la salle de classe de Mme Pereira par un bac à laver équipé d'un meuble de rangement,
- attribue les travaux à l'entreprise Dollinger, sise 6 rue de l'école maternelle à Berstheim, pour un montant d'environ 1 484,47 € HT, comprenant le bac, les raccords, la pose de carrelage complémentaire, le meuble de rangement ainsi que la main d'oeuvre.
- précise que les crédits seront inscrits au budget 2017 de la commune.

(Vote : 12 voix pour, 3 abstentions)

### **DELIC-009-2017 : Travaux de crépissage du garage de la mairie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de réparer le crépi du garage de la mairie qui s'effrite sur la partie haute,

- attribue les travaux à l'entreprise Stark, sise 98A rue de Versailles à Minversheim, pour un montant d'environ 648,75 € HT, comprenant la mise en place d'un échafaudage, le décrépissage, l'enduit en 3 couches et la dépose et la repose de la goulotte PVC.
- précise que les crédits seront inscrits au budget 2017 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-010-2017 : Demande de subvention**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, une demande de subvention formulée par l'Association « Une rose, un espoir », secteur Kochersberg/ Ackerland/.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une subvention de 72 € à l'Association « Une Rose , un espoir » secteur Kochersberg/ Ackerland, correspondant à un forfait de roses pour la commune de Minversheim,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017 de la commune.

(Vote : 14 voix pour, 1 abstention)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux